

Ce rapport a été rédigé pour le compte et sous l'impulsion des acteurs socioprofessionnels, réunis au sein du comité de la filière équine de l'Institut français du cheval et de l'équitation, à partir de données consolidées par l'observatoire économique et social du cheval (OESC).



A la suite de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 8 mars 2012 (Commission européenne contre France, aff. C-596/10), la France a relevé progressivement le taux de TVA pour la filière équine.

La filière équine avait alerté l'Etat dans un rapport consolidé par les services de Bercy. Ces informations ont été reprises dans le "Rapport du Gouvernement au Parlement relatif à l'impact de la hausse de la TVA intervenue en 2013 sur les activités équines" établi par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de l'Action et des Comptes Publics en mai 2018.

La directive (UE) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022, soutenue par la France, permet d'accorder des taux réduits aux produits et services suivants par son annexe en point 5) avec l'ajout du point 11 bis) les équidés vivants et les prestations de services liées aux équidés vivants.

La filière équine, qui représente plus de 11,5 Mrd€ de flux financiers, souhaite présenter à l'Etat un rapport sur l'intérêt, dans le cadre du Projet de Loi de Finances, d'un retour à la situation fiscale de 2011. Le présent document complète le rapport du gouvernement de 2018 et précise les arguments de la filière équine sur les différents volets.

	Situation 2005 à 2011	Situation actuelle
Vente de chevaux de sport/course-loisirs	5,5% à un professionnel 2,1% à un particulier	20%
Prestations de reproduction (étalons, poulinières suitées ou non, part d'étalon)	5,5%	10%
Elevage : pensions, les locations de reproducteurs, les saillies, doses, paillettes, embryons, les opérations de poulinage, les gratifications des étalonniers	5,5%	10%
Entraînement courses : pensions de chevaux (hors reproducteurs) et les primes d'écuries	5,5%	20%
Valorisation sport : pensions de chevaux	5,5%	20%
Equitation : - animations, démo, visites, accès aux installations sportives - enseignement, hébergement des équidés, dressage	5,5%	20% sur les prestations 5,5% sur le droits d'utilisation des installations sportives et prestations de découverte de l'équitation
Travail : le débardage, le débouillage des chevaux destinés à être utilisés dans la production agricole, sylvicole ou piscicole	5,5%	10%

SOMMAIRE

Le cheval, un animal qui répond aux attentes sociétales d'aujourd'hui et de demain P. 3

- Des PME et TPE présentes sur 91% des cantons français
- 66 000 emplois non délocalisables, jeunes et très féminisés
- 1,1 million d'équidés qui valorisent des surfaces toujours en herbe
- Une filière avec une balance commerciale excédentaire

La filière équine : des activités durables et porteuses de valeurs au sein des territoires ruraux P. 4

- Animation et occupation des territoires ruraux
- Le cheval, un acteur d'éducation et de médiation

Le passage à une TVA à taux plein, une contrainte imposée par l'UE très impactante pour la filière équine française P. 5 à 8

- Des recettes pour l'Etat qui auraient atteint le même niveau sans changement de fiscalité
- Une fragilisation des entreprises et un recul des emplois
- Une concurrence entre acteurs professionnels et particuliers non-assujettis
- Un taux de TVA unique contribuerait à une sécurisation fiscale

Impacts sur les finances publiques P. 9

- Zoom sur les 295 m€ de TVA collectée en 2019 avec un taux moyen de 14 %
- Quel impact des évolutions de taux de TVA ?

Conclusion – Demandes de la filière équine P. 10

LE CHEVAL, UN ATOUT POUR LE MONDE DE DEMAIN

Les activités équinés et asines contribuent à l'économie de la France et participe au rayonnement immatériel des territoires principalement des points de vue social et environnemental.

Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire national, elles génèrent 66 000 emplois directs non délocalisables et le cheval constitue une activité secondaire pour 80 000 autres personnes, majoritairement sur les territoires ruraux et pour des publics jeunes et de plus en plus féminins.

Sur le plan économique, les courses génèrent une **recette directe pour l'Etat de 763 m€ en 2021** par le prélèvement sur les paris hippiques.

La filière cheval avec ses 1,1 million d'équidés valorise principalement des **surfaces de prairies avec peu d'intrants**. La filière œuvre à la **sauvegarde de 26 races locales** en voie d'extinction. Cette filière est ainsi un contributeur majeur en termes de **développement durable et biodiversité**. L'équitation contribue activement à la mise en valeur et la découverte des territoires grâce au tourisme équestre.

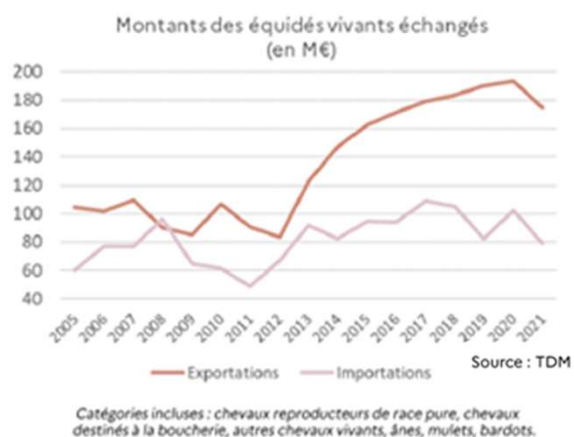
Avec ses près de 700 000 licenciés (3ème fédération olympique) et ses établissements agricoles ayant une activité sportive - peu

subventionnés par l'Etat - l'équitation contribue au développement du sport et la **promotion de ses valeurs éducatives et de respect**. Elle participe à **l'inclusion de publics fragiles** (handicap, grand âge, difficultés sociales) et joue un **rôle social indéniable**.

La filière équine française est **l'une des plus importantes d'Europe**. Elle est surtout la plus complète et la plus diversifiée puisque seule, au niveau européen, à posséder des activités dynamiques dans les quatre grands secteurs que sont l'élevage, les courses, les sports-loisirs et le cheval de trait-travail. Elle occupe dans chacune de ces spécialités les **premiers rangs au niveau européen et mondial**.

Enfin, la filière équine bénéficie d'une balance commerciale excédentaire.

Ses **bons résultats à l'export** nécessitent cependant que la filière conserve une bonne capacité d'innovation/investissement pour préserver son leadership. Un **taux réduit de TVA constitue un levier efficace** d'incitation à l'investissement pour de nouveaux acteurs français et étrangers sur le territoire national.



Les exports des équidés vivants augmentent sensiblement en valeur depuis 2013. Les solde des échanges est nettement positif (+95M€) alors que le déficit de la France a atteint un record en 2021 (-85Md€)



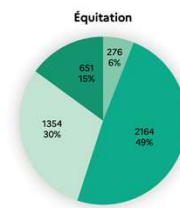
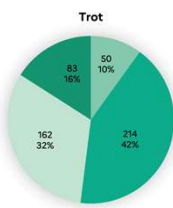
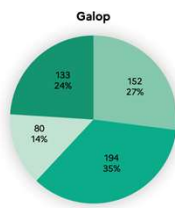
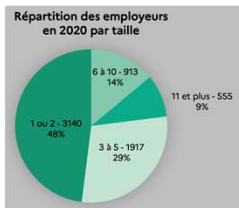
Cependant, il ne faut pas occulter le fait que la très bonne tenue du marché extérieur entraîne pour le marché intérieur :

- Une réduction des animaux à l'entraînement ;
- Un risque de perte de génétique d'exception, liée à la vente à l'export, en particulier vers l'Irlande qui dispose d'un taux de TVA inférieur (4,10%) plus favorable pour les sujets à l'élevage.

Le cheval, un animal qui répond aux attentes sociétales d'aujourd'hui et de demain

Animation et occupation des territoires ruraux

1. Les équidés et les activités équestres sont un acteur du territoire, vecteur d'emplois non délocalisables : avec **66 000 emplois directs à 70% "agricoles"** et le cheval représente également plus de **80 000 emplois secondaires** dans ces territoires.
2. La filière équine est constituée d'un maillage de très petites entreprises fragiles économiquement



Source : IFCE-OESC d'après CCMSA

3. Un acteur du **déploiement de la stratégie sport santé 2019 – 2024** au travers :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- Le développement et le recours au contact avec l'animal ainsi qu'à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants ;
- Le renforcement la diffusion des connaissances.

4. Une **animation des territoires ruraux** au travers des activités équestres (près de 6 000 établissements équestres, 225 hippodromes, 150 000 épreuves et courses tous les ans).

5. En France, **11,5 millions d'ha, soit 41% de la surface agricole utile** est composée de **prairies permanentes**. Plus d'un million d'équidés valorisent ces prairies permanentes à toutes les étapes de leur vie. Elles sont des atouts indispensables pour une **PAC plus verte et une amélioration de la biodiversité**.

6. **L'énergie Cheval**, une énergie d'avenir pour des **pratiques agricoles durables**. Le cheval est aujourd'hui un acteur incontournable dans la vigne, un élément majeur de la gestion des massifs forestiers par un débardage chirurgical sur les zones fragiles, mais il est également utilisé en maraichage. De nombreuses municipalités ont réintroduit le **cheval dans la ville** avec un développement des transports doux, des travaux d'entretien (évacuation des déchets, arrosage).

7. **Le cheval est un acteur d'éducation et de médiation**. Le rapport au cheval est ancien et homme et cheval ont co-évolué depuis l'antiquité. Aujourd'hui, l'équitation est, pour les jeunes enfants, le premier rapport à l'altérité et contribue à la formation de futurs citoyens. Les activités équestres (courses, sport et loisirs) sont ouvertes de façon égale aux femmes et hommes, jeunes et vieux. C'est le **seul sport mixte et transgénérationnel**.

•Le cheval est également un **acteur de la médiation pour des publics fragiles** (personnes en situation de handicap, personnes âgées). Les poneys clubs et centres équestres constituent des ressources pour les collectivités du point de vue de la connaissance des activités rurales comme du sport scolaire.

OCCUPATION DES TERRITOIRE

- Présence sur 91% des cantons
- 66 000 emplois directs
- Plus d'un million d'équidés

ANIMATION DES TERRITOIRES

- 700 000 licenciés à la FFE
- Plus de 6 300 établissements équestres et hippodromes
- 24 000 km de sentiers équestres
- Près de 130 000 compétitions et de 20 000 courses par an

BIODIVERSITÉ ET RURALITÉ

- 26 races autochtones menacées
- Prairies permanentes et conservation des haies

ÉDUCATION ET MÉDIATION

- Activités transgénérationnelles avec une totale égalité F/H
- Le cheval, acteur de la médiation pour des publics fragiles (personnes en situation de handicap, seniors)
- 150 00 personnes en situation de handicap ont été accueillies dans des établissements FFE.



IMPACTS DE LA MODIFICATION DU TAUX DE TVA EN 2013 FRAGILISATION DES ENTREPRISES, REcul DES EMPLOIS



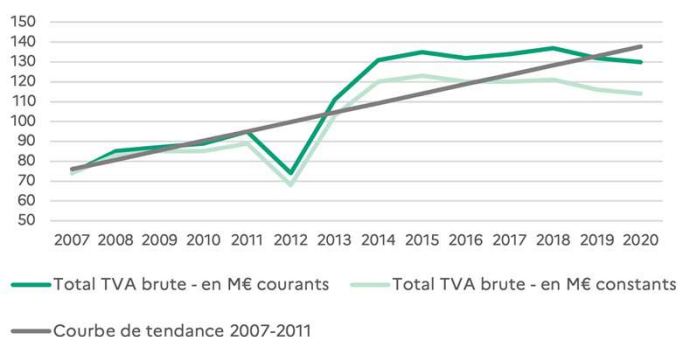
Le passage à une TVA à taux plein, une contrainte imposée par l'UE très impactante pour la filière équine française

Des recettes pour l'Etat qui auraient atteint le même niveau sans changement de fiscalité

Après la condamnation de l'UE, la France a été contrainte de relever ses taux de TVA sur l'ensemble de la filière cheval.

Après une période d'ajustement en 2012 et 2013, l'exploitation des données fiscales montrent un paysage TVA totalement différent.

Montant total de TVA brute collectée (en M€)



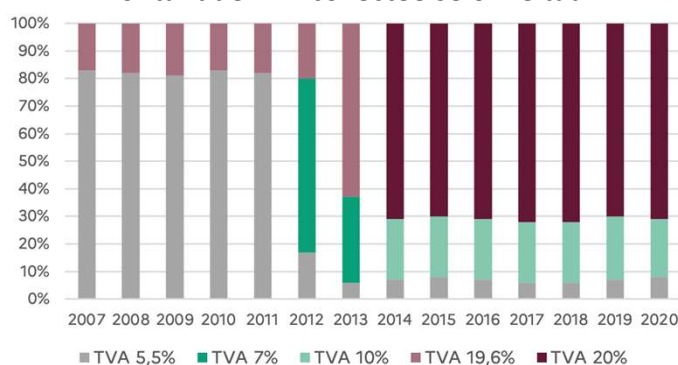
Source : IFCE-OESC d'après DGFiP

Les déclarations TVA de 19 185 entreprises équines exerçant sur les segments de l'élevage d'équidés, de l'entraînement, de l'équitation montrent qu'elles ont généré **295 m€ de TVA collectée en 2019**.

Le passage au taux plein a entraîné une **augmentation mécanique de ce montant de TVA collectée**, mais a entraîné corrélativement une **baisse d'activités** et une **réduction des emplois** dans la filière.

Le graphique s'appuie sur les seules données des établissements possédant le code APE 0143 Z et ne recouvre donc pas la totalité du secteur, mais illustre la trajectoire TVA depuis 2007.

Montant de TVA collectée selon le taux



Source : IFCE-OESC d'après DGFiP

Évolution des taux de TVA applicables en France :

2012 : création d'un nouveau taux intermédiaire de TVA à 7% applicable à certains biens et services

2014 : le taux intermédiaire passe de 7 à 10% ; le taux normal passe de 19,6 à 20%

Si les taux antérieurs à 2012 avaient été maintenus, la croissance de la filière aurait permis à l'Etat de collecter un **montant de TVA identique à partir de 2020** tout en consolidant les volumes d'activité et d'emplois dans les territoires ruraux.

Les statistiques suivantes démontrent **l'effet négatif du passage au taux plein sur les acteurs économiques**.

IMPACTS DE LA MODIFICATION DU TAUX DE TVA EN 2013 FRAGILISATION DES ENTREPRISES, REcul DES EMPLOIS

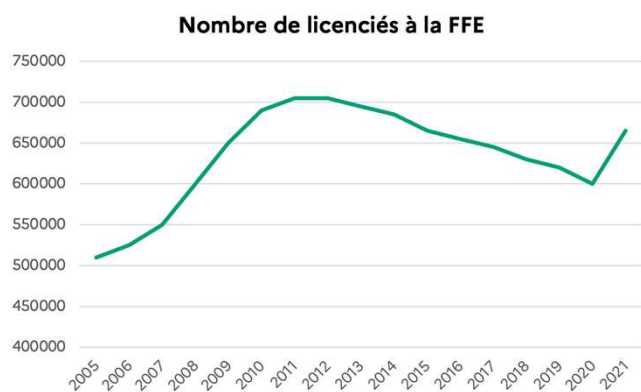


Le passage à une TVA à taux plein, une contrainte imposée par l'UE très impactante pour la filière équine française

Activités en croissance jusqu'en 2012

Après une croissance continue des activités sur l'ensemble des segments, la modification de la fiscalité a entraîné une réduction d'activité sur tous les segments.

Une activité en fort développement entre 2005 et 2012, puis décroissance continue à partir de 2013. L'année 2021 montre une reprise, déjà à l'œuvre juste avant la crise covid.

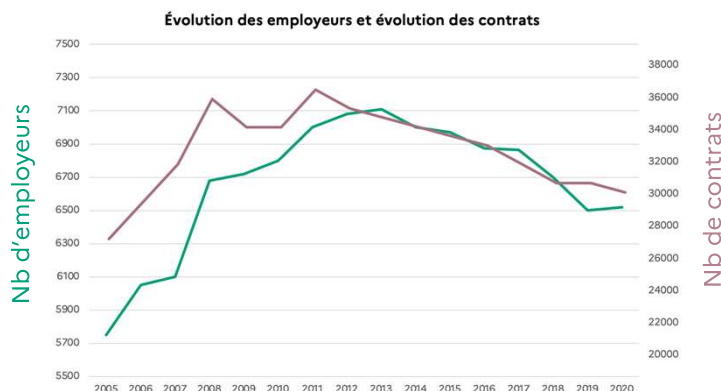


Les chiffres des années 2020 et 2021 ne traduisent pas la tendance, mais sont des effets de la crise.

Le nombre de licenciés de la Fédération Française d'Équitation est un indicateur d'activité très révélateur de cette inflexion liée à l'augmentation du taux de TVA.



Après avoir atteint un pic d'effectif d'environ 7 100 en 2012-2013, le nombre d'employeurs recule et atteint autour de 6 500 en 2020. (source : IFCE-OESC d'après CCMSA).



Source : IFCE-OESC d'après CCMSA

Ce recul du nombre d'employeurs s'est amplifié sur les toutes petites structures (1 à 2 contrats) à partir de 2015.

Les employeurs ont, pour pérenniser leur entreprises, privilégié la rupture des contrats de travail et fait appel ponctuellement à des prestataires lors des pics d'activité.

Cette évolution du taux de TVA d'un taux agricole au taux plein a d'une part réduit l'activité (nb d'entraîneurs, activités équitatives), mais également réduit l'emploi en milieu rural



UNE FISCALITÉ COMPLEXE QUI FRAGILISE LES ACTEURS



Un recul sur tous les fronts à partir de 2013

Compte tenu de cette évolution, les entreprises de la filière équine ont désormais **perdu de leur attractivité pour les primo-accédants** (pénibilité du travail, amplitude horaire) et peinent à recruter.

Ainsi, ce sont 1 300 postes qui restent à pourvoir sur la filière.

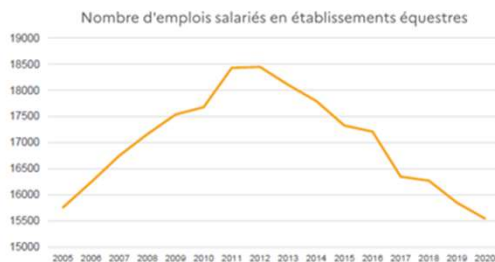
Pour répondre à cette problématique, la filière a lancé une vaste opération de recrutement (#lechevalrecrute, concours MAF).

Un retour à une TVA réduite permettrait de relancer cette économie rurale.

Tous secteurs d'activité confondus, les emplois salariés sont en recul depuis 2012 (-5%). Ce décrochage touche particulièrement les activités équestres de sport et loisir (-12%), mais également les activités courses (-4% au galop, -2% au trot), alors que l'emploi a légèrement augmenté en élevage.

Tous secteurs d'activité confondus, les emplois salariés sont en recul depuis 2012 (-5%). Ce décrochage touche particulièrement les activités équestres de sport et loisir (-12%), mais également les activités courses (-4% au galop, -2% au trot), alors que l'emploi a légèrement augmenté en élevage.

Des emplois salariés en hausse jusqu'en 2012, mais en baisse continue depuis



Source : IFCE-OESC d'après CCMSA

Le nombre d'entraîneurs de galopeurs recule de façon continue depuis 2013, et connaît un recul marqué en 2021.



— Licences d'entraîneurs

Note : pour mémoire l'année 2020 a été marquée par 2 mois sans courses (covid-19)

Source : France Galop



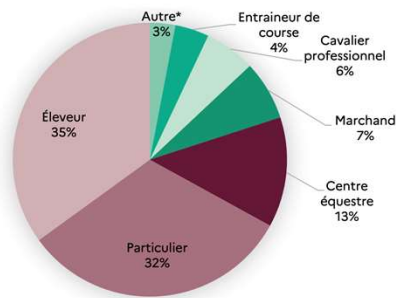
UNE FISCALITÉ COMPLEXE QUI FRAGILISE LES ACTEURS

Une concurrence entre acteurs professionnels et particuliers non-assujettis

Une enquête réalisée à l'occasion des changements de propriété gérés par le SIRE montre qu'en sport-loisirs, **près du tiers des ventes est réalisé par des particuliers**. A cela s'ajoutent les ventes par des éleveurs sans SIRET et non assujettis, soit au total **43% de ventes qui se font hors cadre professionnel**.

Achat pour le sport-loisir (n=44500 en 2020)

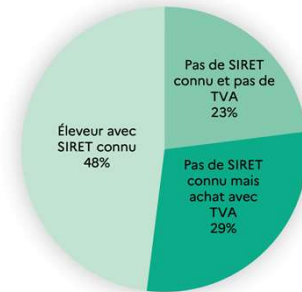
Répartition des achats selon le profil du propriétaire précédent



*Autre : associations, écuries de reconversion, etc.

Zoom sur les achats à l'éleveur

Selon s'il existe un SIRET connu pour l'éleveur de l'équidé sinon si l'acheteur a déclaré que la vente a eu lieu avec TVA



Source : IFCE-OESC d'après enquête de marché 2020

Cette **économie atypique** n'est pas limitée aux équidés de sport et loisirs, mais touche également le monde des courses et le secteur du travail.

Ces ventes font également sortir une part de l'économie générée par la filière des radars fiscaux et sont peu propices à la stabilité des entreprises. Le passage au taux plein a modifié le marché et une part des transactions sont réalisées dans le cadre d'une activité souterraine entre « particuliers », sans TVA.

De même, lors de ventes internationales, les acheteurs « ciblent » les équidés vendus par des particuliers hors du champ de la TVA.

Un retour à une TVA à 5,5% favorisera la **professionnalisation d'acteurs actuellement non assujettis**.

Un taux de TVA unique contribuerait à une sécurisation fiscale

Le cheval, Un animal avec un cycle de vie entre agriculture et utilisation :

1. Sur l'ensemble de son cycle de production, le cheval est un animal de rente :
 - Les acteurs de la filière équine relèvent du secteur agricole ;
 - Les équidés sont des herbivores qui utilisent des surfaces toujours en herbe (STH) ;
 - Sauf contre-indication sanitaire les équidés peuvent intégrer la chaîne alimentaire.
2. Dans leur période d'utilisation "sport/loisirs/course", les animaux peuvent avoir une **carrière mixte reproduction/utilisation** grâce aux techniques de reproduction telles que l'insémination artificielle pour les mâles et le transfert d'embryon pour les femelles.
3. A la retraite ou dans leurs phases de repos, ils contribuent à une **diversification de l'agriculture en apportant des revenus complémentaires à des agriculteurs**.

L'uniformité des taux permettrait en outre **plus de lisibilité** par les acteurs et un **meilleur contrôle**. C'est un enjeu **d'assainissement** de cette économie.



IMPACT DES ÉVOLUTIONS DE TVA



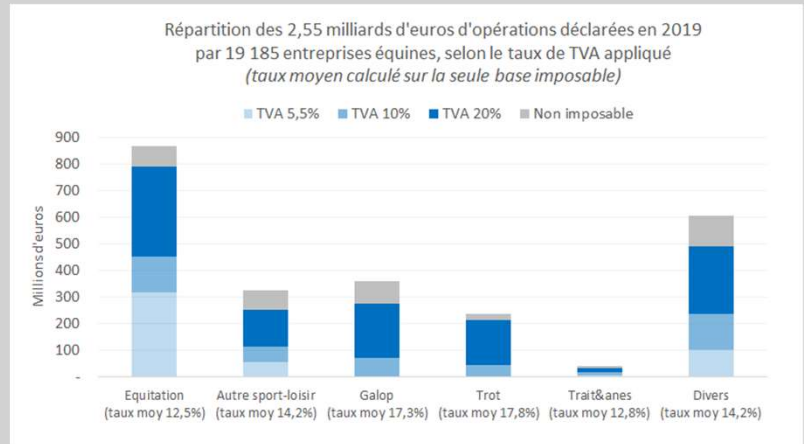
Zoom sur les 295 m€ de TVA collectée en 2019 avec un taux moyen de 14 %

La filière équine représente aujourd'hui plus de 11,5 Mrd€

- 9,12 Mrd€ d'enjeux (PMU/PMH) – Retour Etat 827 m€
- 2,55 Mrd€ d'activités – Retour TVA 295m€

A partir des données sur les déclarations TVA de 2019, la filière équine représente 2,55 Mrd€ d'opérations dont, sur la base imposable, environ 2,05 Mds€ d'opérations sont soumises aux 3 taux de TVA : 5,5%, 10% et 20 %.

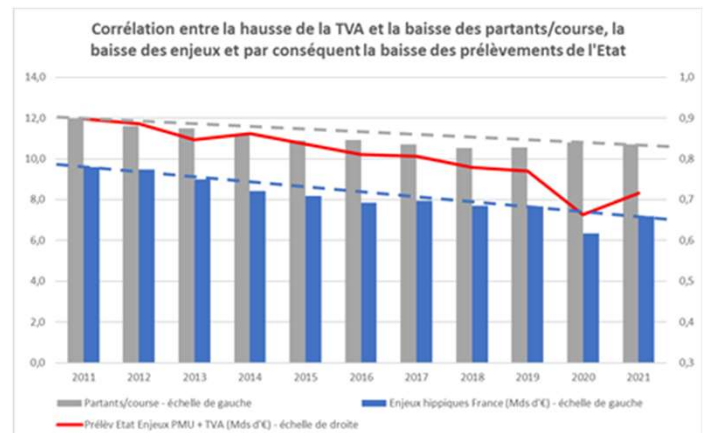
Ces opérations ont généré 295 m€ de TVA collectée en 2019, dont plus de la moitié au taux plein.



Afin d'éclairer les décisions, sur le périmètre des 19 185 déclarations TVA d'entreprises équines analysées, la collecte de TVA en 2019 a été de 295m€.

Il est important de mettre ces chiffres en parallèle de la courbe de tendance présentée plus haut qui démontre que la filière a été impactée négativement par la hausse brutale de la TVA en 2013 et qu'un retour au taux de TVA appliqué antérieurement à 2012 permettrait :

- de relancer les activités professionnelles :
 - dynamisation des entreprises ;
 - réduction des activités dans des circuits parallèles ;
- de créer des ressources fiscales supplémentaires :
 - augmentation des ressources TVA par l'activité ;
 - retour à une dynamique positive sur le PMU ;
- d'augmenter l'attractivité de la France :
 - une fiscalité adaptée permettra l'accueil d'investisseurs étrangers ;
 - le marché à l'export des chevaux sera plus efficace.



Parallèlement, la courbe des enjeux sur les courses hippiques suit la même tendance que celle liées aux activités des différents segments.

Les acteurs, fragilisés par le taux plein, ont réduit le nombre de chevaux d'âges sur les hippodromes. Ces chevaux, mieux connus des parieurs, sont plus générateurs de paris. Un retour à la situation antérieure serait un facteur de retour à la croissance des paris hippiques et des recettes de l'Etat.

La crise du covid a été un accélérateur de cette réduction et les effectifs de chevaux d'âge à l'entraînement ont baissé de 14% alors que la baisse moyenne, tous âges confondus n'est que de 8% (source France Galop 1^{er} juin 2020 / 1^{er} juin 2022).

DEMANDES DE LA FILIÈRE

Une application d'un taux réduit de TVA tout au long de la vie du cheval permettrait de sécuriser les activités simultanées relevant aujourd'hui de plusieurs régimes TVA. La filière cheval, par ses actions sur l'occupation et l'animation des territoires, son rôle social, éducatif et sportif pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap, ses atouts verts, répond à tous les points du considérant 3) de la directive (UE) 2022/542 du 5 avril 2022, à savoir "Les biens et services pouvant faire l'objet de taux réduits devraient viser à bénéficier au consommateur final et poursuivre des objectifs d'intérêt général. Pour éviter toute complexité inutile et la hausse des coûts pour les entreprises qui en résulterait, ... les taux réduits seront en principe applicables tout au long de la chaîne commerciale."

En conséquence, la filière équine, pour une relance de l'économie rurale, souhaite un retour à la situation fiscale de 2011 au taux de TVA unique de 5,5% pour l'ensemble des activités.

Filière équine Rapport TVA 2022



Rédacteur : Institut français du cheval et de l'équitation

© IFCE

Agir pour la filière équine de demain



www.ifce.fr